



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

L'article 107 de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation des budgets locaux.

Dorénavant, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Comptes administratifs, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle sera disponible sur le site internet de la ville dans un délai d'un mois après l'adoption du compte administratif.

Le compte administratif de l'année 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice auquel il se rapporte. Il est obligatoire et public ; il est consultable sur simple demande à la Mairie.

Il présente les résultats comptables et doit être soumis par le Maire au Conseil Municipal avant le 30 juin qui suit la clôture de l'exercice. Le résultat dégagé fait ensuite l'objet d'une décision d'affectation des résultats de fonctionnement.

Le compte de gestion est établi par le Trésorier municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Le compte de gestion de l'année N doit être transmis au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivante. Il doit concorder avec le compte administratif.

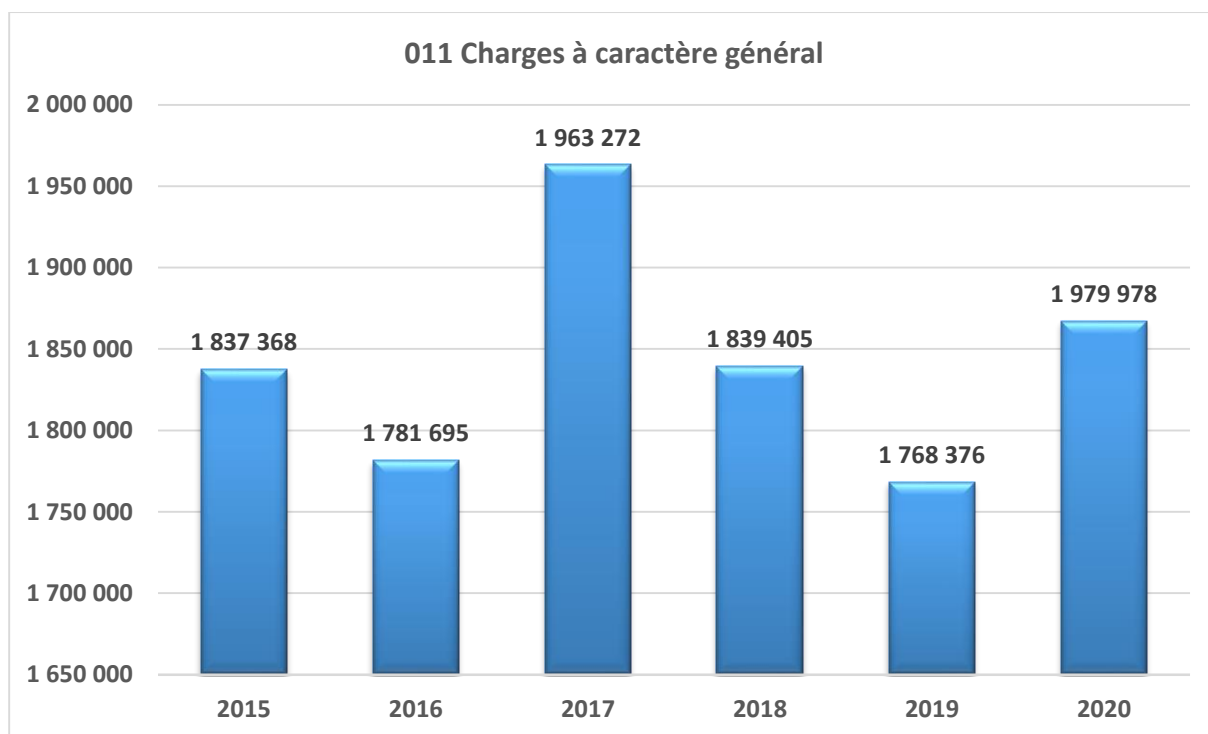
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

1- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

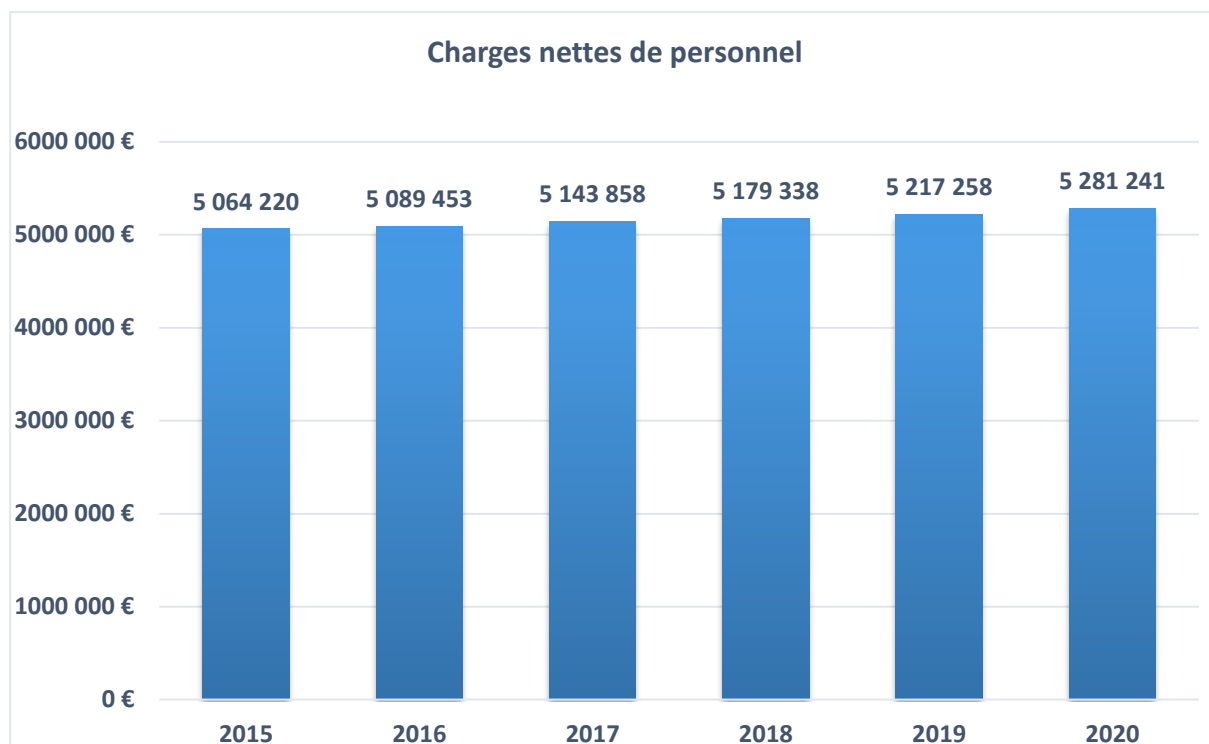
Les dépenses

Les charges de fonctionnement augmentent de manière significative entre 2020 et 2019 . Les deux principaux postes sont les charges à caractère général (chapitre O11 -1 979 978€) et les charges de personnel (chapitre O12 – 5 320 570 €).

L'évolution des charges à caractère général entre 2015 et 2020 est retracée ci-dessous . L'augmentation entre 2019 et 2020 de l'ordre de 12 % , est liée aux achats d'équipements , de masques et gel , à hauteur de 167 000€ , dans le contexte de la crise sanitaire.



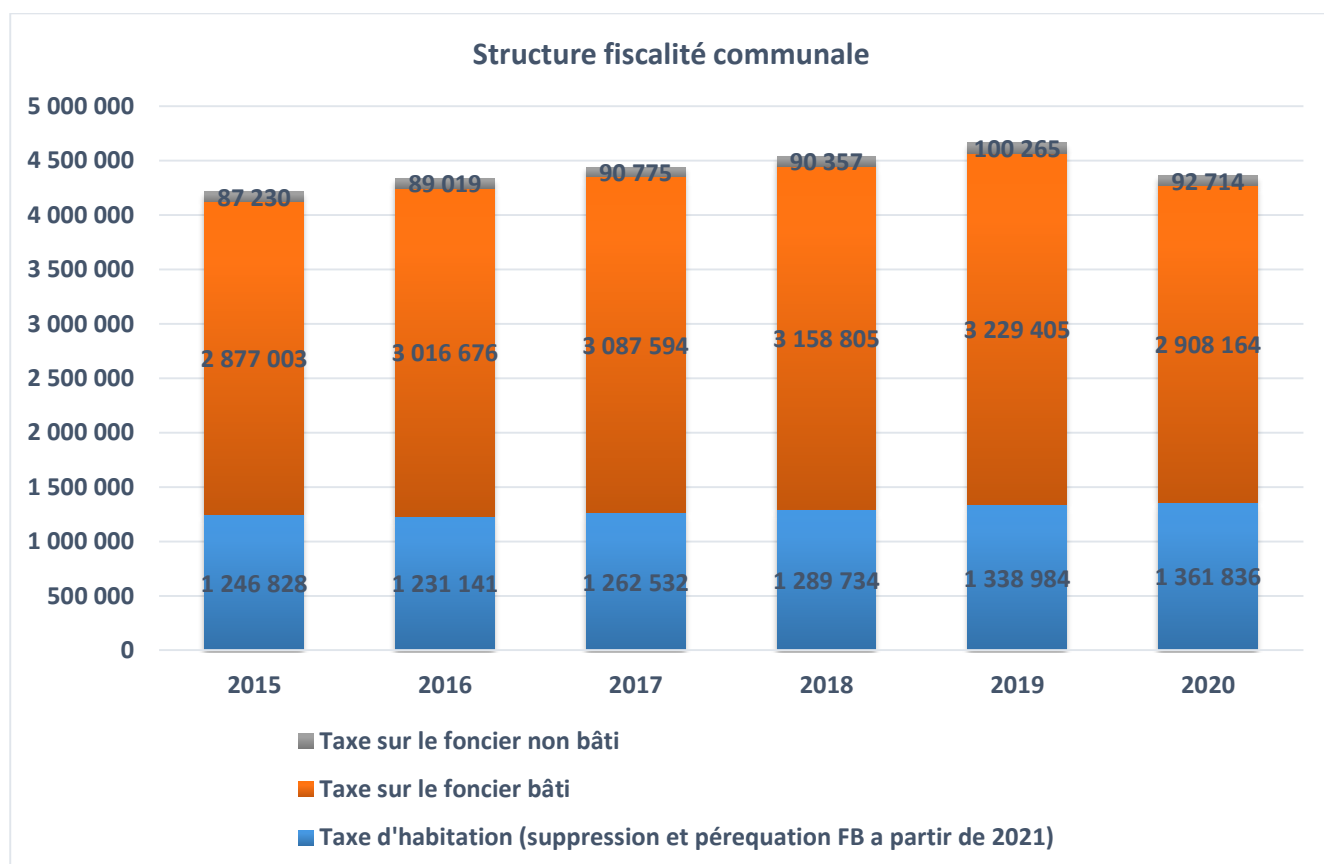
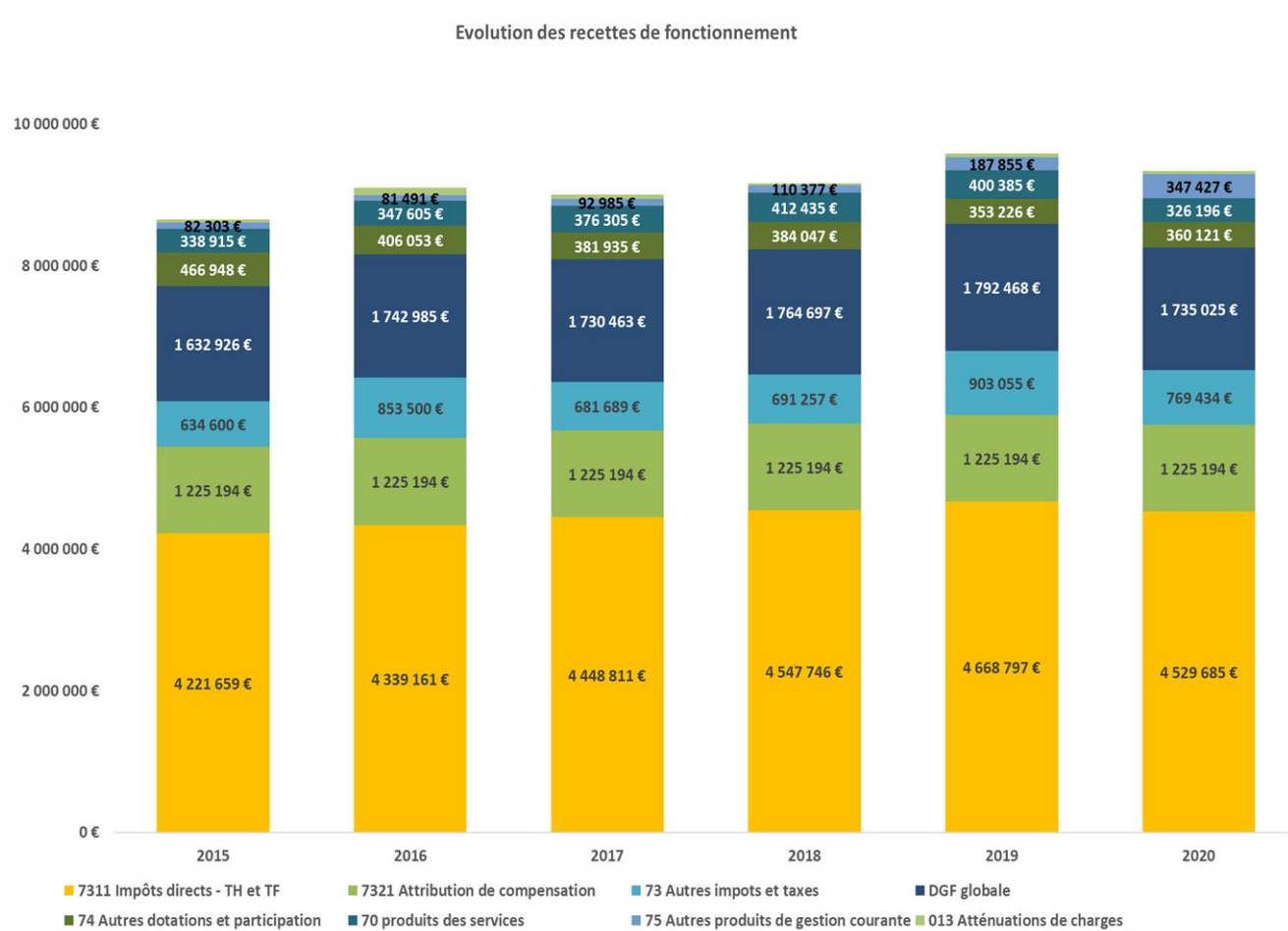
Quant aux charges nettes de personnel de 5 281 241€ en 2020 , elles constituent une part de 61% des recettes réelles de fonctionnement ; le ratio des charges nettes de personnel pour les communes de la même strate de population est de 57 % .

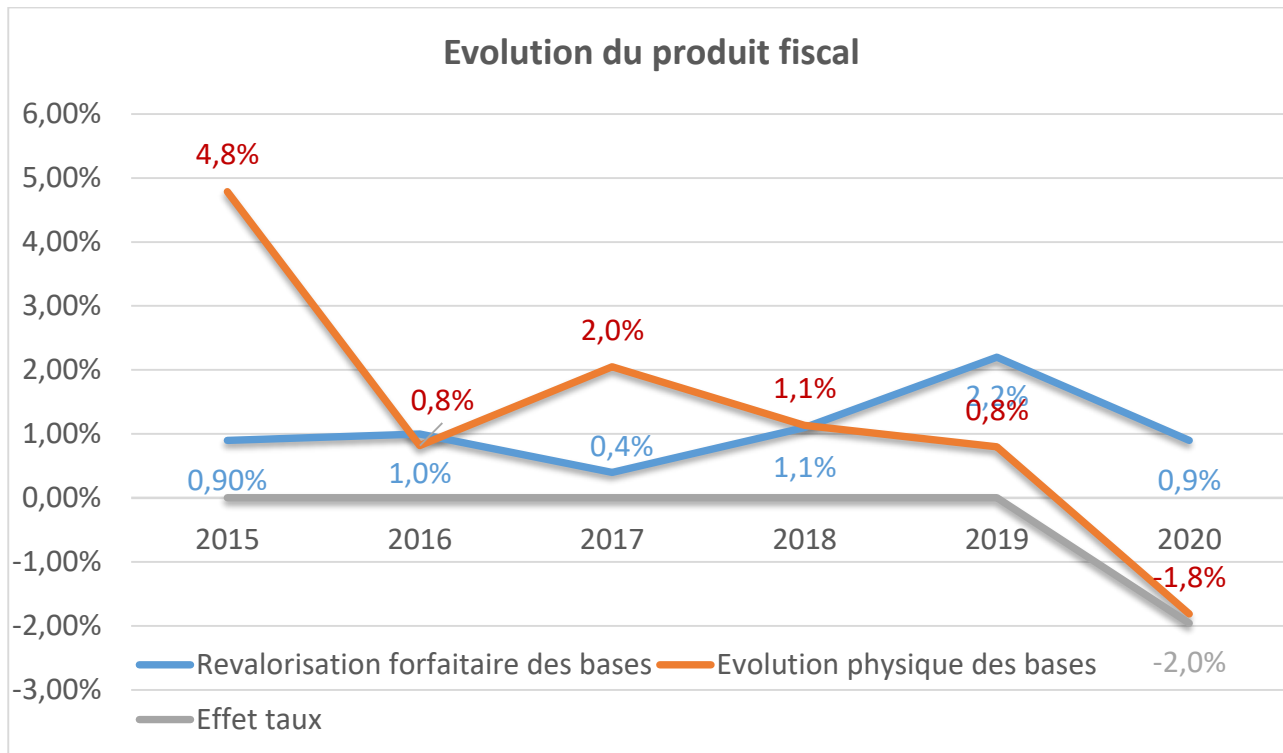


Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (hors recettes d'ordre) ont augmenté de 7.9% entre 2015 et 2020.

Le premier poste de recettes est constitué par le Chapitre 73 - Contributions directes pour 6 523 993 € : les taxes foncières et d'habitation (4 529 685€) , l'attribution de compensation (1 225 194 €) , le fonds de péréquation des ressources intercommunales (115 157 €) , taxe de consommation finale sur l'électricité (237 497€) ,taxe additionnelle sur les droits de mutation (356 726 €) , pour l'essentiel .





Le deuxième poste de ressources est le chapitre 74 - Dotations et participations pour 2 095 147€ : dotation forfaitaire (693 625€) , dotation de solidarité rurale (798 767€) , dotation nationale de péréquation (242 633€), diverses compensations de l'Etat (exonérations fiscales , titres sécurisés ...).

Les autres produits :

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes 326 196€ : redevances de la bibliothèque , de l'école municipale de musique , du service des sports , des prestations périscolaires , d'occupation du domaine public , des concessions de cimetière... . Recettes en recul en 2020 en raison de l'effet de la crise sanitaire sur la fréquentation des services culturels , et de restauration scolaire .

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 347 377€ : revenus des immeubles (285 209€) dont le loyer de la nouvelle gendarmerie et divers produits (62 167€) .

Chapitre 77 – Produits exceptionnels 4 490 , indemnisation de sinistres ...

Chapitre 78 – Reprises de provisions semi-budgétaires 14 627€

Chapitre O13 – Atténuations de charges -Remboursements sur charges de personnel 38 759 € .

2- LA SECTION D' INVESTISSEMENT

Les recettes

Elles s'élèvent à 6 605 964 € dont 808 153.07 € de recettes d'ordre.

Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves 377 588 € : fonds de compensation de la TVA (311 119 €) , la taxe d'aménagement et TLE (66 470€) .

Chapitre 13 - Subventions d'investissement 854 393 € : subvention de l'Etat pour la caserne de gendarmerie (422 280 €) ; participations aux travaux 351 363€ et autres subventions (travaux dans les écoles et îlot d'Enoz) 66 972€.

Chapitre 16 – Emprunts 4 500 000€ : 500 000€ pour les travaux généraux de la commune et 4 000 000€ pour la construction de la caserne de gendarmerie.

O40 Opérations d'ordre entre sections 808 153€ : 328 465€ dotations aux amortissements, 470 000 € écritures de cessions de biens et 9 687 € d'étalement de charges financières.

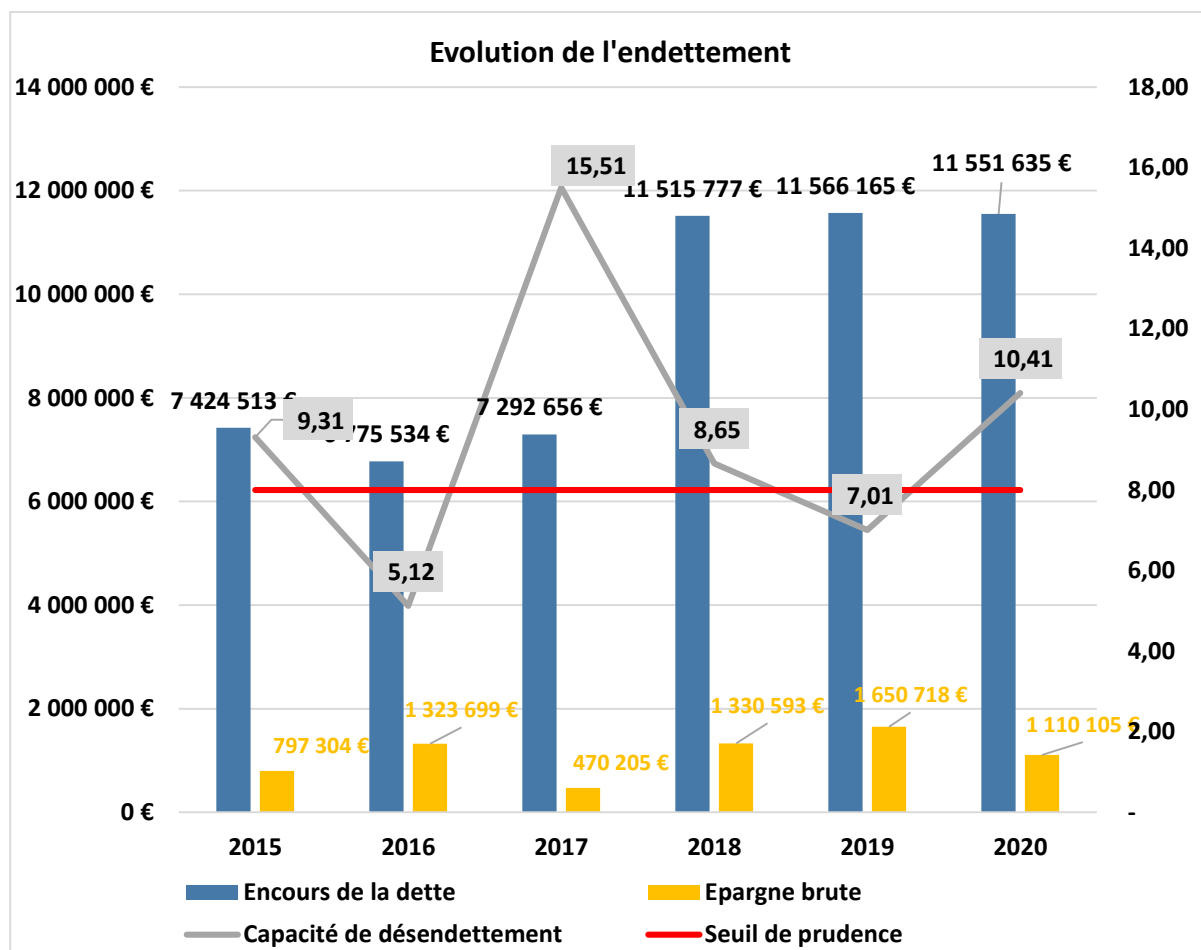
Les dépenses

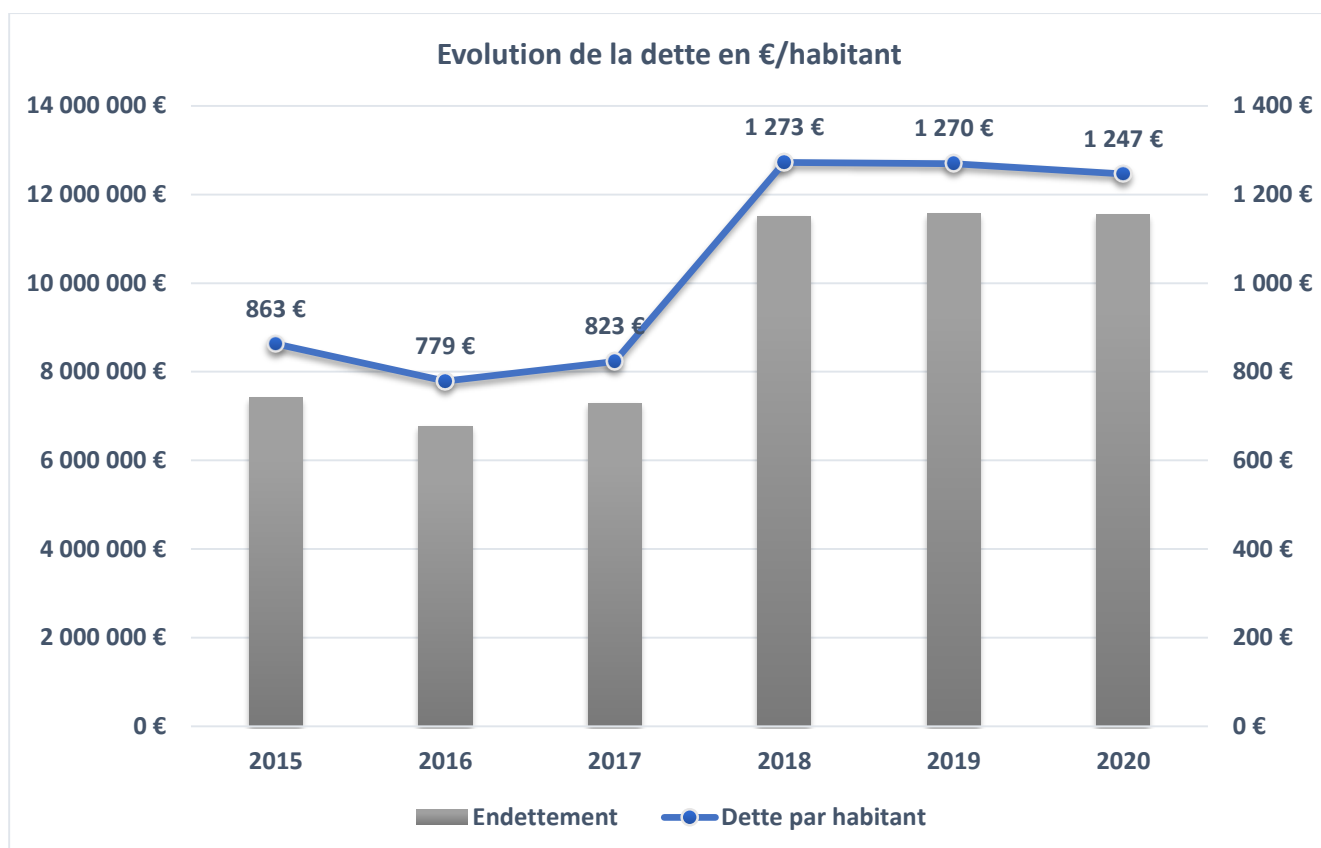
Elles s'élèvent à 4 166 040.43€ dont 75 440.03€ de dépenses d'ordre (travaux en régie).

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier , de matériel , d'informatique , de véhicules , de biens immobiliers , d'études et de travaux soit sur des structures existantes soit sur des structures en cours de création mais aussi , le capital de la dette.

ENDETTEMENT

Fin 2020, l'encours de dette s'élève à 11 551 635 €, du fait de la réalisation de la caserne de gendarmerie dont le Capital restant dû est de 5 257 646€.





RESULTATS CUMULES DE 2020 :

1-COMMUNE

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de la clôture 2020
Investissement	800 471.61		301 819.74	1 102 291.35
Fonctionnement	2 833 293.95	766 829	640 347.59	2 706 812.54

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2020 :

Le compte administratif de l'exercice 2020 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 2 706 812.54 € et un excédent d'investissement de 1 102 291.35 €. Les restes à réaliser au 31/12/2020 s'établissent à 2 149 544€ en dépenses et à 352 272 € en recettes ,soit un déficit de 1 797 272€. Il sera couvert par l'excédent d'investissement et l'affectation de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 694 981 €.

Ces résultats ont déjà fait l'objet d'une inscription budgétaire dans le BP 2021 :

- Section de fonctionnement Recettes - compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 2 011 831€
- Section d'investissement Recettes - compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 694 981 €.

La capacité d'autofinancement (CAF) .

La capacité d'autofinancement, appelée aussi épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles (hors produits de cession) de fonctionnement. Elle doit obligatoirement couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Elle permet de déterminer la capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années de CAF nécessaires au remboursement de la totalité du capital de la dette.

Encours de dette 31/12/2020	11 551 635
Annuité de la dette	876 534
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	9 617 024
Dépenses réelles de fonctionnement	8 493 127
Capacité de désendettement	10.4 années